



Déclaration Orale - Pré-session EPU sur la République Démocratique du Congo

Genève, 28 aout 2024

Excellence Mesdames et Messieurs,

Je suis Raphael Wakenge Ngimbi. Je représente l'organisation ICJP (Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix) et suis également le coordinateur de la Coalition Congolaise pour la Justice Transitionnelle. Aujourd'hui, je prends la parole au nom de 13 organisations de la société civile de la RDC basées dans les provinces du Sud Kivu, du Nord Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika qui ont soumis un rapport alternatif pour ce quatrième cycle de l'EPU.

Mon intervention portera essentiellement sur 3 points : 1) La protection des défenseurs et des journalistes ; 2) le respect des libertés fondamentales et 3) la justice transitionnelle, avec un accent mis sur les zones de conflit armé à l'Est de la RDC.

Sous-thématique 1 – Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme

Sur le plan législatif, la promulgation de la [loi n°23/027 du 15 juin 2023](#) constitue une avancée. Cependant, certaines dispositions de cette loi ne sont toujours pas en accord avec les standards internationaux. De plus, cette loi reste encore très peu connue dans le pays et sa mise en œuvre peine à se faire. Les investigations contre les auteurs des crimes contre les DDH ne se font pas de manière systématique, mais que pour les cas plus médiatisés, ce qui favorise l'impunité. Dans les zones en conflit, les défenseurs et les journalistes sont toujours victimes d'attaques et harcèlement de la part des groupes armés mais également par le gouvernement dans ses efforts de garder contrôle. Nous craignons que le départ de la MONUSCO pourrait affaiblir ultérieurement les mécanismes de monitoring et protection des défenseurs.

Pour faire face à ces défis, nous appelons donc le gouvernement congolais à :

- ☑ *Réviser la loi n°23/027 afin de la conformer aux standards internationaux en la matière ;*
- ☑ *Vulgariser la loi n°23/027 ainsi que les autres instruments qui protègent les DDH, en particulier à travers de séances d'information et sensibilisation auprès des journalistes, des FARDC et de la police ;*
- ☑ *Assurer la mise en place d'un mécanisme indépendant en charge de mettre en œuvre la loi n°23/027 et s'assurer qu'il dispose du budget nécessaire pour mener à bien ses fonctions ;*

- ☑ *Assurer l'allocation d'un fonds à la CNIDH pour lui permettre de mieux protéger les DDH dans les zones en conflits et pour pallier la baisse de services qui sera engendrée par le départ de la MONUSCO ;*
- ☑ *Traduire en justice les acteurs impliqués dans les actes d'intimidation, menaces ; arrestations arbitraires et détentions illégales à l'égard des journalistes et DDH.*

Sous-thématique 2- Espace Civique et Respect des Libertés Fondamentales

Nous saluons l'adoption par la RDC de la loi n. 23/009 du 13 mars 2023 fixant les modalités de l'exercice de liberté de presse et la loi n°23/010 qui régleme les activités et services numériques. Cependant, ces lois demeurent très peu connues et leur mise en œuvre peine à se faire. Malgré l'augmentation de cas d'harcèlement en ligne et visant principalement des femmes, il n'y a pas de véritables investigations ou sanctions à l'encontre des auteurs de ces crimes, ce qui favorise un climat d'impunité. Le projet de loi portant sur l'accès à l'information n'a toujours pas été adopté.

La proposition de loi réglementant le droit de manifestation publique et de réunion pacifique n'a pas connu d'avancées. Les OSC craignent que la nouvelle loi puisse de facto légitimer le régime d'autorisation préalable souvent déjà utilisé dans la pratique bien que contraire à la Constitution. En ce qui concerne la société civile, l'exigence d'enregistrement des OSC sur base annuelle ainsi que le fait d'exiger qu'un membre du gouvernement participe à leur l'Assemblée Générale constituent des entraves majeures pour leur travail. Nous craignons que l'état puisse davantage durcir ces mesures comme moyen d'exercer un majeur contrôle sur les zones en conflit.

Nous appelons donc le gouvernement congolais à :

- ☑ *Vulgariser la loi sur le numérique, en particulier auprès des journalistes et des DDH ;*
- ☑ *Sanctionner les auteurs d'harcèlement en ligne pour mettre fin au climat d'impunité ;*
- ☑ *Accélérer le processus d'adoption de la loi sur l'accès à l'information, de la loi sur les manifestations publiques et de la loi sur les organisations de la société civile en s'assurant que leur texte soit en accord avec les obligations internationales de la RDC en la matière.*

Dans le cadre de la **justice transitionnelle**, la loi n°22/065 du 26 décembre 2022 instituant le Fond National de Réparation des Victimes de Violence Sexuelle (FONAREV) constitue une avancée majeure. Cependant, plusieurs défis persistent : l'établissement des bureaux décentralisés du FONAREV dans les provinces peine à se faire et l'existence de ce fonds n'est pas encore assez connue. Les services mis à disposition des victimes ne sont pas suffisants et le départ imminent de la MONUSCO risque d'empirer davantage la situation. L'accès à la justice pour les victimes des crimes de masse demeure également un défi majeur : l'assistance des victimes de VBG n'est toujours pas prise en charge par l'État et les chambres mixtes qui permettraient de renforcer le rôle de juridictions civiles ne sont pas en place.

Nous appelons donc le gouvernement congolais à :

- ☑ *Faciliter la finalisation par le FONAREV d'une base de données des victimes éligibles pour accéder aux réparations & accélérer la mise en place des bureaux décentralisés du FONAREV ;*
- ☑ *Voter urgemment la loi portant création des chambres mixtes spécialisées de renforcer le rôle des juridictions civiles dans la lutte contre l'impunité ;*

- ☑ *Augmenter le budget disponible pour la mise en œuvre du PAN de la résolution 1325 et du plan de Réforme du secteur de sécurité afin de lutter de manière effective contre les VBG et les violences sexuelles ;*
- ☑ *Appliquer les dispositions des articles 7 et 14 de la loi n. 23/024 du 11 septembre 2023 prévoyant l'assistance gratuite des victimes de VBG.*

Excellence Mesdames et Messieurs, merci pour votre aimable attention.